



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Date de la convocation 16 Février 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 10

Étaient présents : Francis BOIZUMAULT, Christian PERTUS, Francine CHENU, Laurence BERNARD, Frédéric BOISSINOT, Caroline GERVIER, Alain GUESDON, Jean-Marc THUAU, Jean Pierre SEGUIN, Sonia BLIECK

Était absente : Sandrine MARTIN

Étai(ent) excusé(s) avec pouvoirs : Néant

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-deux Février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune d'ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT.

Ordre du jour :

- **Délibération autorisant le maire à signer la convention avec le Département sur la subvention accordée pour l'enfouissement des réseaux télécom aux lieux-dits « Beaulieu », « La Gravette », « La Forêt », « Régniers »**
- **Délibération sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion pour le personnel communal**
- **Délibération relative à la demande de subvention au Département pour l'aménagement du parking de la salle polyvalente**
- **Délibération relative à la demande de subvention au Département pour le parcours de santé au titre de l'aide aux équipements sportifs**
- **Délibération relative à la demande de subvention au Département pour l'achat de jeux au titre de l'aide à la revitalisation des petites communes**
- **Analyse des dépenses du budget 2023**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2024

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2024.

Après lecture, il n'y a pas d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

D2024022201 : Délibération autorisant le maire à signer la convention avec le Département sur la subvention accordée pour l'enfouissement des réseaux télécom aux lieux-dits « Beaulieu », « La Gravette », « La Forêt », « Régniers »

| | |
|---------------------------------------|---|
| NOMBRE DE MEMBRES | L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire. |
| Afférents au conseil : 11 | |
| En exercice : 11 | |
| Présents : 10 | PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence |
| Votants : 10 | |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour : 10 | |
| Contre : 0 | |
| Abstention : 0 | |
| DATE DE CONVOCATION : | ABSENTE EXCUSEE : Mme MARTIN Sandrine |
| 16/02/2024 | Mme Laurence BERNARD a été élue secrétaire de séance. |

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Département de la Charente-Maritime a accordé à la commune une subvention de 24 660 € pour les travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunications aux lieux-dits « Beaulieu », « La Gravette », « La Forêt », « Régniers ». Cette subvention est accordée au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes. A cet effet une convention doit être signée entre le Département et la commune afin de définir les modalités de versement de cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention avec le Département.

D2024022202 : Délibération sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion pour le personnel communal

| | |
|---------------------------------------|---|
| NOMBRE DE MEMBRES | L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire. |
| Afférents au conseil : 11 | |
| En exercice : 11 | |
| Présents : 10 | PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence |
| Votants : 10 | |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour : 10 | |
| Contre : 0 | |
| Abstention : 0 | |
| DATE DE CONVOCATION : | ABSENTE EXCUSEE : Mme MARTIN Sandrine |
| 16/02/2024 | Mme Laurence BERNARD a été élue secrétaire de séance. |

OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.452-40 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique : la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▪ **Agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant- Adoption,

▪ **Agents affiliés à l'IRCANTEC :**

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant- Adoption

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation.

D2024022203 : Délibération relative à la demande de subvention au Département pour l'aménagement du parking de la salle polyvalente

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION:

16/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENTE EXCUSEE : Mme MARTIN Sandrine

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du pourtour de la salle polyvalente située 6 square St André, les travaux de réalisation du parking s'élèvent à 41 351,00 € HT soit 49 621,20 € TTC. Le parking sera réalisé sur les parcelles cadastrées ZH 110 et ZH 145 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement du parking de la salle polyvalente.
- De solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police pour ce projet.
- D'adopter le plan de financement joint en annexe.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

PLAN DE FINANCEMENT

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

| | |
|---|-------------|
| - Coût total HT des travaux | 41 351,00 € |
| - Subvention du Département sollicitée au taux de 50 %..... | 20 675,50 € |
| - Solde autofinancement | 20 675,50 € |

D2024022204 : Délibération relative à la demande de subvention au Département pour le parcours de santé au titre de l'aide aux équipements sportifs

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

Présents : 10
Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION :
16/02/2024

séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence
ABSENTE EXCUSÉE : Mme MARTIN Sandrine

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement d'un parcours de santé devant la salle polyvalente située 6 square St André, ces équipements peuvent bénéficier d'une subvention du Département au titre de l'aide aux équipements sportifs.

Le montant de ces équipements s'élève à 12 655,00 € HT soit 15 186,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un parcours de santé devant la salle polyvalente.
- De solliciter pour ce projet une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux équipements sportifs.
- D'adopter le plan de financement joint en annexe.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

PLAN DE FINANCEMENT

AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE SANTE DEVANT LA SALLE POLYVALENTE

| | |
|---|-------------|
| - Coût total HT des travaux | 12 655,00 € |
| - Subvention du Département sollicitée au taux de 45 %..... | 5 694,75 € |
| - Solde autofinancement | 6 960,25 € |

D2024022205 : Délibération relative à la demande de subvention au Département pour l'achat de jeux au titre de l'aide à la revitalisation des petites communes

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION :

16/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence
ABSENTE EXCUSÉE : Mme MARTIN Sandrine

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du pourtour de la salle polyvalente située 6 square St André, l'acquisition de jeux supplémentaires et la plantation d'une haie peuvent bénéficier d'une subvention du Département au titre du fonds de revitalisation des petites communes.

Le montant de ces équipements s'élève à 14 147,20 € HT soit 16 976,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'acquisition de jeux et plantation d'une haie devant la salle polyvalente.
- De solliciter pour ce projet une subvention auprès du Département au titre du fonds de revitalisation des petites communes.
- D'adopter le plan de financement joint en annexe.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

PLAN DE FINANCEMENT
AMENAGEMENT DU POURTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE
ACQUISITION DE JEUX ET PLANTATION D'UNE HAIE

| | |
|---|--------------------|
| - Coût total HT des travaux | 14 147,20 € |
| - Subvention du Département sollicitée au taux de 55 %..... | 7 780,96 € |
| - Solde autofinancement | 6 366,24 € |

Analyse des dépenses du budget 2023

Monsieur le Maire explique globalement au conseil municipal les différents chapitres du budget 2023. Il en ressort qu'au niveau des dépenses il serait souhaitable d'augmenter les sommes allouées à :

- Entretien des terrains avec tailles des arbres : inscrire environ 25000€
- Energie et électricité : inscrire environ 12000€

Le conseil municipal a également pris connaissance des chapitres concernant les recettes

Questions diverses

- ✓ **Entretien de la rivière** : il a été convenu que différentes zones seront à nettoyer, il s'agit des tronçons suivants :

- Section cadastrale ZC

- Nettoyage du cours d'eau au niveau des parcelles ZC 132 et 100
- Nettoyage de l'ouvrage, ainsi que le cours d'eau au niveau de la parcelle ZC 156.

- Section cadastrale ZH

- Nettoyage du cours d'eau et vu l'importance de l'envasement, nécessité de désenvaser tout ou partie au niveau de la parcelle ZH35

Cette demande de travaux est transmise au SYMBA syndicat habilité à réaliser ces travaux.

- ✓ **L'Orchestre Symphonique des Vals de Saintonge** organise un concert le 21 juin 2024 jour de la fête de la musique : la municipalité envisage d'inviter tous les différents groupes musicaux de la commune ce jour-là , afin de partager un moment de convivialité.
- ✓ **La manifestation du 14 Juillet est maintenue.**

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Monsieur Francis BOIZUMAULT



La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD



